



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)

Anney, le 03 janvier 2022

Le jeudi 02 décembre 2021 à 16 H, Monsieur le sous-préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de Passy, en format visioconférence via l'outil zoom.

### Etaient connectés en visioconférence :

#### Représentants Collège administrations de l'Etat

Monsieur Remy DARROUX, sous-préfet de Bonneville  
Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef UID DREAL des 2 Savoie  
Monsieur Joël CRESPIE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie  
Madame Caroline LE CALLENNEC, Délégation départementale 74 ARS

#### Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Raphaël CASTERA, maire de PASSY  
Madame Carole WAGNER, conseillère municipale mairie Les HOUCHES  
Madame Christèle REBET, Présidente du SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC

#### Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Michel DUBY, représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie  
Madame Laurence MATHEY, représentante de France Nature Environnement Haute-Savoie  
Monsieur Gérard HOLZEM représentant de l'Association pour la Qualité de Vie à Passy (AVP)  
Monsieur Eric SOLVAS représentant de l'Association pour la Qualité de Vie à Passy (AVP).

#### Représentants Collège Exploitants

Monsieur Bernard LORENZINI, Directeur du site SUEZ de l'UVE de Passy  
Monsieur Olivier TROESCH, SUEZ

#### Représentants Collège Salariés

Monsieur Marc CALVO site SUEZ UVE de Passy  
Monsieur Jérôme REYNAS site SUEZ UVE de Passy

Assistaient également à la réunion

Madame Isabelle COULMY, directrice du SITOM des Vallées du Mont-Blanc

Madame Sandrine AMIRAL, chargée de communication groupe SUEZ UVE de Passy

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission

Monsieur Matthieu BAGARD, Responsable d'études Biomonitor

Monsieur Philippe GIRAUDEAU, Directeur Aair Lichens

Monsieur Guillaume BRULFERT, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Philippe OLIVIER, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Etaient absents ou excusés :

Monsieur Maurice SADZOT, membre titulaire commune de Passy (excusé)

Monsieur Nicolas EVRARD, membre titulaire commune de Servoz

Monsieur Jocelyn LEVEQUE, membre titulaire Exploitant SET Mont-Blanc (excusé)

Monsieur Marouin BALI, membre titulaire salarié SET Mont-Blanc

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE** ouvre la séance à 16 H et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. Il indique que le format en visioconférence de cette CSS est dû au contexte sanitaire, et que la réunion a été précédée ce jour à 14 H d'une visite du site de l'UVE de Passy ; il ajoute qu'une nouvelle visite du site pourra être reprogrammée en 2022 avec l'ensemble des membres de la CSS lorsque des conditions plus favorables le permettront. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Présentation de l'année d'exploitation 2020, dont :**
  - les résultats des analyses réglementaires,
  - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine
  
- **Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement**
  
- **Point réglementaire par la DREAL**
  
- **Présentation des évolutions prévues sur le site :**
  - projets dont la réalisation est prévue ou envisagée dans l'année 2021
  - présentation des évolutions envisagées à plus long terme.
  
- **Questions diverses et échanges entre les participants**

## 1 – Présentation de l'année d'exploitation 2020 par Monsieur LORENZINI, Directeur de l'UVE de Passy (voir power point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Monsieur Bernard Lorenzini (directeur du site SUEZ UVE de Passy) présente le bilan d'activité 2020 de l'usine.

Discussion :

M. Solvas (AVP) demande quel pourcentage représente les 3058 tonnes de déchets valorisés matière provenant des collectes sélectives ; il souligne que cela représente peu par rapport à l'ensemble des déchets entrants.

M. Lorenzini indique que les chiffres de la collecte sélective sont en augmentation.

Madame Rebet (présidente du SITOM) confirme que ces chiffres sont en augmentation régulière. Elle indique que les chiffres présentés représentent des tonnages et non des volumes. Sur la collecte sélective, il y a beaucoup de plastiques qui sont très légers, mais cela représente de gros volumes. Le tonnage ne représente pas le volume qui est finalement traité par l'usine.

Madame Coulmy (directrice du SITOM) indique que par rapport à d'autres territoires, l'UVE de Passy est plutôt bien placée en termes de ratio Kilo/habitant.

Monsieur Le Sous-Préfet demande pour l'électricité produite, quelle est la part utilisée par l'usine et celle réinjectée dans le réseau de distribution.

Monsieur Lorenzini répond que l'usine utilise environ 5 000 MWh pour les besoins du site et le surplus est revendu à EDF.

Monsieur Duby (FNE) souhaite connaître le niveau de valorisation des plastiques avec notamment l'entrée en vigueur de la loi AGEC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; il demande s'il y a eu une mesure spécifique mise en place par l'usine pour lutter contre le plastique.

Monsieur Lorenzini répond qu'il y a des caractérisations régulièrement faites par la collectivité ; des actions de prévention et d'information en matière de tri sont menées par le SITOM. L'usine voit encore beaucoup de plastiques arriver en fosse. Il n'y a pas de mesure spécifique prise par l'usine.

Madame Coulmy précise que la collecte sélective ne s'opère que sur les emballages ménagers.

Madame REBET précise que tous les plastiques ne sont pas, pour l'heure recyclables, par exemple les emballages des jouets ne relèvent pas de la collecte sélective pour l'instant, cela sera le cas au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Tous les plastiques vont être triés et le SITOM va améliorer la captation des plastiques ; mais suite au tri, il restera toujours des plastiques qui seront brûlés, car non recyclables. Elle ajoute que le SITOM est actuellement dans un groupement de marché pour construire un nouveau centre de tri capable d'effectuer ce tri plus poussé des plastiques.

Monsieur Castera demande des précisions sur la valorisation du verre et notamment vers quelle filière le verre est envoyé.

Madame Coulmy indique que le verre est envoyé dans des verreries qui refondent le verre (à Béziers, en Lorraine, en Ardèche et dans le Gard). Elle ajoute que sur les 5085 Tonnes de verre valorisés, il n'y a aucun refus de la part des verreries.

Monsieur Lorenzini ajoute que sur la collecte sélective, il y a eu 750 tonnes de refus dans lesquels on retrouve des plastiques non recyclables et l'usine les valorise en énergie, en les brûlant.

Monsieur Crespine indique que dans le synoptique présenté du bilan d'activité 2020 il manque le nombre total de déchets entrants sur le site ; en effet il y a des ordures ménagères qui arrivent en camions poubelle qui sont déversés directement dans la fosse, et donc pour compléter l'information du bilan d'activité, il conviendrait de préciser, dans les 56 765 tonnes de déchets valorisés, la part d'ordures ménagères apportées par camions qui déversent directement leur chargement en fosse.

Monsieur Lorenzini répond que tous les chiffres sont présentés. Il indique que les camions entrant sur le site sont badgés et pesés, et que la présentation du bilan pourra être améliorée en indiquant le volume de ce qui arrive directement dans la fosse.

Monsieur Duby s'interroge pour savoir si un tri sélectif est fait par l'usine des ordures ménagères qui arrivent par camions bennes.

Monsieur Lorenzini répond par la négative, toutes les ordures ménagères sont incinérées ; le tri doit être fait chez le particulier, l'usine n'ayant pas le droit de trier les ordures ménagères, par mesures sanitaires.

Monsieur Solvas (AVP) ajoute qu'avec les déchargements des ordures ménagères directement dans la fosse, on peut craindre des incivilités, avec la présence dans la fosse de produits dangereux (piles, batteries, petits appareils électriques, etc.). Pour l'AVP qui a pu constater la présence d'objets insolites dans le moloc à ordures ménagères, c'est un problème majeur.

Madame Rebet, indique que le tri mécano biologique des déchets existe, mais n'est pas très fréquent en France ; en revanche ce tri est vecteur de nuisances notamment au niveau des odeurs puisque l'on ouvre les sacs. Elle ajoute que les usagers doivent être suffisamment responsables et que le SITOM engage beaucoup d'actions de communication sur le tri obligatoire des déchets.

Monsieur Le Sous-Préfet ajoute qu'il y a effectivement un important travail de pédagogie à continuer de porter auprès des premiers acteurs que sont les usagers. Ce travail de communication doit se faire de manière collective, associant services de l'État, élus, collectivités, et exploitants en direction des usagers.

Monsieur Solvas se félicite des documents de communication réalisés par le SITOM pour améliorer les consignes de tri ; il indique que l'AVP se demande s'il ne serait pas envisageable d'imaginer un autre mode de collecte plus efficient, afin de valoriser davantage de matières.

Monsieur Duby indique que cela fait bientôt 30 ans que l'on appelle à la pédagogie pour que les usagers réalisent le tri sélectif afin de diminuer la production d'ordures ménagères et améliorer la valorisation matières. C'est ce qui a été fait à Passy, toutefois, on s'aperçoit que l'usine a toujours besoin de 56 à 58 000 tonnes d'ordures ménagères pour son fonctionnement.

Par le tri à l'entrée de l'usine, on arrive à une diminution importante de ce qui est brûlé et à l'amélioration du fonctionnement de l'usine. Il existe déjà une incitation au tri par la pesée expérimentée par exemple à Besançon, aussi peut-être faudrait-il mettre en place une rétribution accordée aux usagers pour les encourager à plus de tri.

Madame Rebet indique que pour les tarifications incitatives qui pourraient être mises en place, cela relève des communautés de communes qui ont la compétence « collecte », le SITOM n'a lui que la compétence « traitement ».

La politique du SITOM est bien d'aller vers la réduction des déchets et vers l'amélioration du tri. Le travail est long, il est en train de se mettre en place. Elle ajoute que les points de tri ont été multipliés, il faut aussi que les usagers s'emparent de l'outil tri. Le SITOM a fait, et refait régulièrement des opérations de communication en ce sens toutes les semaines.

Monsieur Duby indique que l'on renvoie trop souvent à la responsabilité individuelle par rapport à des choix industriels qui ne sont peut-être pas forcément bons. Selon lui, c'est à la collectivité de répondre pour que l'on soit plus efficace dans le fonctionnement de cette usine et que l'on arrive à une vraie réduction des déchets.

Monsieur Lorenzini répond qu'en ce qui concerne le fonctionnement de l'usine, l'UVE de Passy est efficace. Le déchet reçu est autorisé, il est valorisé, et les fumées sont traitées. Le jour où les habitants de Passy ne produisent plus de déchets, alors l'usine s'arrêtera d'elle-même.

Monsieur Lorenzini présente ensuite l'origine des déchets : 98 % des déchets valorisés par l'UVE de Passy sont issus de la Haute-Savoie.

Monsieur Solvas fait remarquer que l'usine de Passy traite pour plus de la moitié des déchets qui sont des déchets d'activités économiques. Il s'interroge sur la pertinence d'un système où il y a une volonté de réduire les déchets d'ordures ménagères et en même temps, on continue d'aller en chercher d'autres issus de l'activité économique pour faire fonctionner l'usine.

Monsieur Lorenzini souligne que l'UVE répond à un besoin de valorisation des déchets des industriels. L'usine répond à une problématique industrielle existante et y répond de manière contrôlée, transparente et autorisée.

Monsieur Solvas demande si l'UVE a une traçabilité des déchets issus de l'activité économique.

Monsieur Lorenzini, répond que l'usine connaît le type de déchets apportés, elle fait remplir un certificat d'acceptation des déchets aux entreprises.

Monsieur Lorenzini présente ensuite les événements marquants de l'année 2020 et donne la parole à M. Troesch.

Monsieur Troesch (SUEZ) indique que l'usine a remis en décembre 2020 un rapport de base et un dossier de réexamen au regard du BREF WI, qui est un texte européen qui recense les meilleures techniques disponibles (MTD) relatives à l'activité de la valorisation énergétique des déchets. Le site de Passy doit se mettre en conformité avec les exigences des MTD et du BREF à l'horizon de fin 2023. Parmi les dispositions qu'il conviendra de mettre en œuvre dans ce cadre, on peut citer l'exemple de la mesure en continu du mercure dans les effluents gazeux, ce métal n'étant aujourd'hui mesuré que deux fois par an à la cheminée.

Monsieur Lorenzini présente ensuite le bilan des rejets gazeux.

Monsieur Solvas demande comment est réalisée la mesure des dioxines, si celle-ci est réalisée dans l'air ambiant.

Monsieur Lorenzini répond par la négative. Les mesures sont effectuées dans les préleveurs situés dans les conduits de cheminées pendant 6 heures deux fois par an.

Monsieur Solvas demande si l'on a une idée du cumul de ces dioxines dans les sols notamment au niveau des jardins.

Monsieur Troesch ajoute qu'en plus des contrôles de 6 heures deux fois par an, l'usine procède également en parallèle à des analyses de dioxines sur des prélèvements faits sur des périodes de 4 semaines ; donc 13 fois 4 semaines l'usine réalise des prélèvements qui permettent d'avoir des concentrations moyennes, sur cette durée, des émissions de dioxines de l'usine sur toute l'année, en plus de la surveillance environnementale qui permet d'évaluer l'impact du site sur la qualité des différents milieux surveillés.

Monsieur Solvas demande s'il est possible d'obtenir les chiffres des rejets gazeux en kilo ou en tonne plutôt qu'en concentration.

Madame Montéro indique que Monsieur Crespine communiquera les chiffres issus de GERP.

Monsieur Lorenzini présente ensuite le bilan de la consommation d'eau et indique qu'il n'y a plus de rejet liquides depuis plus de 10 ans. Il précise que la consommation d'eau est en baisse en raison de la diminution du tonnage incinéré et de l'augmentation de l'eau recyclée.

Monsieur Solvas demande si toute l'eau est recyclée. Il évoque notamment l'eau pluviale lorsque les mâchefers sont entreposés. Il indique qu'il y a un lessivage des eaux de mâchefers qui n'est pas contrôlé correspondant aux mâchefers qui débordent de l'aire de l'établissement sur le talus herbeux qui jouxte l'installation d'EDF.

Madame Montéro indique que le temps de visite du site de ce jour auquel ont participé notamment Monsieur Duby et Monsieur Castera était en particulier destiné à faire le point sur la gestion des mâchefers et des eaux de pluie en ouvrant les portes de l'usine aux membres de la CSS.

Monsieur Castera ajoute qu'il conviendrait que l'exploitant prenne en compte la possibilité de couvrir les zones de stockages de mâchefers notamment pour diminuer les envols.

Monsieur Solvas précise que pour l'AVP cela serait effectivement une nécessité.

Monsieur CALVO (représentant du collège salariés de l'UVE) présente les travaux réalisés en 2020 : des travaux sur la chaudière, de remplacement des trémies et des convoyeurs sous le four. Enfin des travaux de sécurisation de la benne de gravats ont été réalisés dans la déchetterie.

**2 - a- Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement par M. Giraudeau – Laboratoire Aair Lichens. Voir power-point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.**

Monsieur Giraudeau (Aair Lichens) présente le bilan 2020 de la surveillance environnementale par les lichens. Il indique qu'on constate une tendance générale à la décroissance des teneurs en dioxines et furanes, et qu'il n'y a aucune retombée de PCB DL significatives sur les sites de mesures.

Discussion :

Monsieur Solvas demande si le site des Ilettes (site témoin) comme bruit de fond est pertinent, sachant qu'il y a des usines de décolletage et l'autoroute ATMB.

Monsieur Giraudeau répond que l'autoroute est trop loin du site témoin pour avoir une influence significative et quant aux usines de décolletage, elles sont situées sur Sallanches et sont tout à fait compatibles avec un bruit de fond.

Monsieur Solvas demande comment s'expliquent les dépassements sur le site des Prés Chapeau.

Monsieur Giraudeau indique qu'à Prés Chapeau, il y a présence de maisons avec des chauffages. Que l'on n'a pas tellement de choix, car les premiers prélèvements avaient été faits près du cimetière, mais on n'avait pas assez de lichens.

Monsieur Crespine ajoute que pour le point témoin, l'objectif c'est de mesurer un point exposé à tout sauf à l'usine. Le but ce n'est pas de mesurer une valeur à 0, mais de voir si l'usine émerge ou non du bruit de fond. Or les résultats des mesures montrent que l'impact de l'usine n'émerge pas du bruit de fond. Une fois les points témoins définis de façon fondée à partir de modélisation, il convient d'interpréter les résultats des analyses sur les prélèvements qu'on y fait comme sans lien avec l'incinérateur.

**2 - b - Présentation des résultats de la surveillance environnementale par M. Bagard, laboratoire BioMonitor. Voir power-point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.**

Monsieur Bagard (BioMonitor) présente le bilan de la campagne 2020 de surveillance environnementale. Il indique notamment, que cette surveillance porte sur les retombées atmosphériques au moyen de collecteurs de précipitations ou jauges Owen, l'analyse des légumes (choux et thym), et du lait, à fréquence annuelle. Elle porte également sur les sols de surface à fréquence triennale.

Discussion :

Monsieur Solvas demande pourquoi les études sont toujours réalisées au printemps, à l'été ou à l'automne, et pourquoi ne pourrait-on pas envisager de les faire en hiver.

Monsieur Bagard répond qu'il convient de respecter les caractéristiques de chaque matrice et ajoute que l'hiver est une période peu favorable pour les végétaux. En ce qui concerne le lait, en hiver les vaches sont en stabulation, donc une période non pertinente pour les prélèvements. Pour les prélèvements sur les sols, que l'on mesure au printemps ou en hiver, cela ne changerait rien ; mais pour les lichens, il y a tout un historique, dont il convient de tenir compte. Enfin pour

les retombées atmosphériques, Bio Monitor effectue une campagne annuelle de prélèvements qui dure 2 mois.

Monsieur Crespine ajoute que pour les lichens, il y a une durée de rémanence de pollution. Les lichens gardent une mémoire. Ainsi, lorsqu'on prélève des lichens en hiver ils gardent aussi la trace de la pollution estivale et inversement.

**2 – c – Présentation de la surveillance des dioxines et des métaux lourds dans l'air par M. OLIVIER (chef de projet ATMO Auvergne-Rhône-Alpes). Voir power-point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.**

Monsieur Oliver (ATMO) présente les résultats de la surveillance des dioxines et des métaux lourds dans l'air ambiant et dans les retombées atmosphériques. Il rappelle que le programme de surveillance s'inscrit dans un programme mutualisé à l'échelle de la Région et que le SITOM de Passy y adhère depuis 2015. Il indique que la campagne de prélèvements des retombées atmosphériques s'effectue sur deux sites en parallèle (site SITOM et site Lycée du Mont-Blanc) durant 2 mois en hiver et 2 mois en été.

Discussion :

Madame Rebet indique que les chiffres présentés par ATMO pour l'année 2018 ont été obtenus en dehors du fonctionnement de l'usine.

En 2018 ce sont des bruits de fond donc qui pourrait arriver en réduction des mesures prises. On s'aperçoit qu'il y a aussi des retombées de métaux lourds dans l'air ambiant, qui ne sont pas liées au fonctionnement de l'UVE.

Monsieur Solvas fait remarquer que le site de référence urbain, Lyon centre avec ses 500 000 habitants et sa pollution connue, est mis en parallèle avec Passy et ses 11 000 habitants. Il demande si la comparaison des deux villes est bien pertinente.

Monsieur Olivier répond que pour ATMO cela n'apparaît pas incohérent ; il y a aussi Clermont-Ferrand et Grenoble pris comme sites de comparaison.

Monsieur Solvas demande s'il serait possible d'avoir les données en kg pour les métaux lourds sur le cumul de l'année.

Monsieur Oliver répond que cela ne présente pas d'intérêt car on va se retrouver avec des chiffres à 5 ou 6 zéros avant la virgule.

Monsieur Brulfert (ATMO) indique que les chiffres présentés sont des concentrations émises dans l'air ambiant. On ne peut pas remonter aux émissions pour faire une intégrale cumulée et remonter sur l'année.

Monsieur Crespine ajoute que cela a du sens de demander ce qui sort de la cheminée de l'incinérateur en termes de masse, en plus des valeurs de concentrations. En revanche ATMO présente des concentrations dans l'air. Il s'agit de grandeurs intensives définies en chaque point sans lien avec une émission particulière dont on pourrait évaluer le flux c'est-à-dire le nombre de kg par an.

Monsieur Duby indique qu'il a été précédemment évoqué que l'année 2018 n'était peut-être pas significative concernant les métaux lourds. Il demande si ATMO a pu mesurer les impacts de la crise sanitaire sur les analyses effectuées.

Monsieur Brulfert indique que sur la vallée, sur la Haute-Savoie et la Région, le constat est presque le même : on a eu une baisse très importante et très significative de -70 % pendant le premier confinement sur le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote), en proximité routière. En fond urbain, la baisse du dioxyde d'azote est plus modérée.

En revanche les particules fines en proximité routière n'ont baissé que de 10 % à l'échelle régionale et en fond urbain cela n'a pas changé. Certains endroits ont même enregistré des augmentations de PM pendant le confinement. On sait aussi qu'il y a eu des besoins accrus de chauffage pendant le 1<sup>er</sup> confinement. Cette période a permis de confirmer l'ensemble du

diagnostic réalisé par ATMO : à savoir que l'on a une pollution bien particulière en vallée de l'Arve due pour beaucoup à des systèmes de chauffage non performants.

Monsieur Duby demande si la baisse de la fréquentation touristique pendant le premier confinement a impliqué moins d'apports de déchets à l'UVE, donc moins de rejets par l'usine. Enfin il demande si l'on est allé chercher des ordures ménagères ailleurs que dans la zone PPA.

Monsieur Lorenzini répond par l'affirmative. Dans le cadre du plan de continuité de l'activité, l'usine est allée chercher des ordures ménagères en Haute-Savoie.

### **3 – Point réglementaire par la DREAL – voir power-point joint au présent compte-rendu et carte de l'origine des déchets.**

Monsieur Crespine, présente le cadre réglementaire de l'exploitation de l'UVE et l'action de l'administration.

Il indique que l'arrêté préfectoral d'autorisation du 23 octobre 2017 réglemente l'exploitation de l'usine et dans lequel sont déclinées les dispositions réglementaires de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 dont certaines ont été rendues plus sévères notamment celles portant sur les rejets atmosphériques de poussières et d'oxydes d'azote.

Il présente une carte matérialisant l'origine des déchets traités dans l'UVE. On constate que les déchets proviennent pour 64,7 % du territoire SITOM, pour 75 % du territoire du SITOM et du périmètre PPA, pour 97,6 % de la Haute-Savoie et pour 2,4 % de l'Ain, du Rhône et de la Savoie.

### **4 – Point sur l'incident du 28 octobre 2021 par Monsieur Lorenzini (SUEZ UVE Passy) et Présentation des évolutions prévues sur le site.**

Monsieur Lorenzini explique que l'incident survenu le 28 octobre 2021 a été causé par l'explosion d'une bouteille de gaz contenue dans les déchets. La bouteille a été introduite dans le four sans avoir été vue. Avec la chaleur elle est montée en pression et son explosion a généré une surpression dans la chaudière, coté fumées, qui a entraîné l'ouverture de la trappe d'expansion du four pendant 10 secondes. La trappe s'est refermée sous son propre poids, sans intervention humaine une fois la surpression évacuée. Par un calcul maximisant considérant que toute la fumée est sortie par la trappe, la quantité de poussière rejetée à l'atmosphère pendant les 10 secondes de son ouverture a été estimée à 300 g. En réalité, le ventilateur de tirage était toujours en fonctionnement et une partie de la fumée a été rejetée à la cheminée après traitement. Concernant ce rejet à la cheminée, l'autosurveillance ne met pas en évidence d'écarts par rapport aux limites réglementaires.

Discussion :

Monsieur Solvas indique que pour l'association AVP il est temps de mettre en avant d'abord la santé, car on sait que la dangerosité de la pollution pour la santé est bien réelle même lorsque l'on est en dessous des seuils réglementaires. L'AVP demande que l'on s'oriente vers des données qui prennent en compte d'abord la santé avant les nécessités économiques et autres.

Monsieur Le Sous-Préfet répond que tout le monde s'accorde sur les dangers et les risques liés à la pollution, sur le fait que les risques sur la santé sont effectivement à prendre en compte. Il rappelle que l'OMS a d'ailleurs abaissé certains de ses seuils, récemment. Tous ces éléments doivent appeler notre attention sur ce sujet important qu'est la pollution, lequel est bien pris en compte au travers du plan de protection de l'atmosphère (PPA2) ou par le biais d'outils de surveillance telles les CSS. La pollution zéro est un concept qui ne peut véritablement avoir un sens puisqu'il y a toujours un bruit de fond. En la matière, il nous faut être vigilant collectivement et agir bien entendu pour essayer de faire en sorte que la pollution soit la moins élevée possible, et qu'elle tende à diminuer. À cet égard, il ré-affirme le rôle essentiel du travail d'explication et de pédagogie à effectuer auprès des citoyens lesquels sont eux-mêmes des acteurs importants dans le processus de maîtrise de la pollution. Il propose que la prochaine CSS se tienne au premier semestre 2022 avec une visite plus complète du site de l'usine, lorsque les conditions sanitaires le permettront.



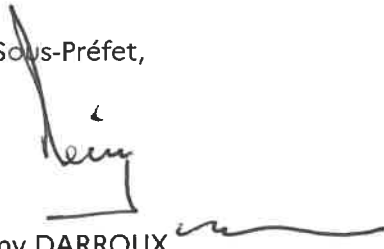
Monsieur Lorenzini répond par l'affirmative et indique qu'il est prêt à ouvrir les portes du site, en toute transparence et avec beaucoup de fierté.

Monsieur Lorenzini indique qu'en octobre 2022 est prévu le changement du filtre à manches sur la ligne de traitement des fumées.

Madame Rebet ajoute qu'en 2022 est également prévue la mise en place de mesures en continu du mercure, ainsi que la réfection de locaux dans le cadre des règles de sécurité et droits du travail pour les salariés.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 19 H30.

Le Sous-Préfet,



Rémy DARROUX

